

**SAF**

**SYNDICAT DES  
AVOCATS DE FRANCE**

# 33ème Colloque de droit des étrangers

samedi 30 septembre 2023, Auditorium de Palais des Beaux-Arts,  
Esp. Marcel Duchamp, 76000 ROUEN

**L'ACCUEIL DES  
ÉTRANGERS :**



**ZÉRO  
POINTÉ?**



# 33<sup>ème</sup> colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen  
Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,  
01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

## L'accueil des étrangers : Zéro pointé ?

Été 2021 : à la suite de la chute de Kaboul, le président souligne le risque de flux migratoires irréguliers et insiste sur la lutte à mener contre ceux-ci.

Hiver 2022 : à la suite de l'invasion russe en Ukraine, le président Macron prononce plusieurs discours dans lesquels il souligne fièrement l'importance de l'accueil des réfugié.e.s de guerre.

Quelques mois plus tard, annonce de discussions portant sur une énième réforme du CESEDA, marronnier des politiques sécuritaires et répressives de tous les partis de droite. Le projet, porté par l'exécutif, est répressif et vise à restreindre encore un peu plus ce qu'il reste des droits des personnes étrangères.

L'une des dispositions du projet, toutefois, amène les partis de droite encore plus réactionnaires que celui des auteurs du projet, à pousser des cris d'orfraie : la création d'un titre de séjour dit « métiers en tension » permettant d'admettre au

séjour des étrangers en situation irrégulière mais occupant des emplois caractérisés par des difficultés de recrutement. Il s'agit pourtant d'une demande pressante d'une majorité du patronat de ces secteurs.

Le curseur de l'échiquier politique s'est tellement durci que même l'accueil de travailleurs et travailleuses étrangères pose désormais problème. Dans le même temps le reste du projet de loi restreint encore davantage les possibilités d'accueil pour les populations étrangères en France.

Il y avait le bon étranger et le mauvais. Il ne semble désormais plus n'y avoir que d'« étranges étrangers ».

En retraçant les différentes étapes du parcours des étrangers, depuis leur pays d'origine, jusqu'à leur accès à la nationalité française, ce colloque permettra de questionner l'accueil des étrangers en France, dans une mise en perspective politique, géographique, sociologique, médiatique et, bien évidemment, juridique.

## Pédagogie

**Objectifs pédagogiques :** avoir une vision globale des dispositions applicables et appliquées aux étrangers en matière contentieuse et précontentieuse.

**Compétences visées :** amélioration des connaissances pratiques et droit des étrangers.

**Public visé et prérequis :** toute personne intéressée par le droit des étrangers : magistrat.e.s, avocat.e.s et juristes. Une maîtrise des techniques juridiques contentieuses est préférable ; aucun prérequis.

**Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :** apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

**Accessibilité aux personnes en situation de handicap :** nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un.e participant.e.

**Modalités d'évaluation :** Test QCM



# 33<sup>ème</sup> colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen  
Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,  
01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

## Programme (9h – 17h45)

### Reentrée scolaire (9h00)

Allocutions d'ouverture

Nicolas Mayer-Rossignol, maire de Rouen  
Patrick Mouchet, bâtonnier de Rouen  
Claire Dujardin, présidente du SAF

### Semestre 1 (9h30-12h45)

Professeure principale : Oriane Andreini, avocate au barreau de Strasbourg

#### La frontière

Une implication incontestable

Fabien Guillot, enseignant chercheur en géographie sociale et politique, Université de Caen

#### L'accueil des réfugiées et l'accueil des Ukrainiennes

Un travail inégal

Emmanuelle Néraudau, avocate au barreau de Nantes et Yves Pascouau, docteur en droit

### DEBATS ET Récréation

#### L'accueil par les visas

En nette régression, doit se ressaisir

Loïc Bourgeois, avocat au Barreau de Nantes

#### L'accueil au guichet

Impossible à noter, absent la plupart du temps

Elena de Guéroult d'Aublay, avocate au barreau du Val d'Oise

### DEBATS ET Cantine

### Semestre 2 (14h-17h45)

Professeure principale : Claude Amari-de Beaufort, avocate au barreau de Toulouse

#### Le travail des immigrés, approche historique & sociologique

Des débuts prometteurs

Claire Rodier, membre du GISTI et du réseau Migreurop

#### Le travail des immigrés, approche pratique

Un investissement volontairement utilitariste, c'est dommage

Myriam Hentz, avocate au barreau de Strasbourg

### DEBATS

#### Les 'sous-Français' de l'étranger

Marcelle ses camarades

Cécile Madeline, avocate au barreau de Rouen

#### Le traitement médiatique des étrangers

Capable du meilleur comme du pire

Julia Pascual, journaliste Migrations au Monde

### DEBATS ET Récréation

#### Conclusions : l'accueil citoyen à Ouireham

De l'engagement, des idées intéressantes. Poursuivez vos efforts

Camille Gourdeau, docteur en sociologie-anthropologie  
chercheuse associée à l'Urmis, Université Paris Cité



# 33<sup>ème</sup> colloque de droit des étrangers

Samedi 30 septembre 2023,

Auditorium du Palais des Beaux-Arts, Esp. Marcel Duchamp, 76000 Rouen  
Renseignements et inscriptions - Syndicat des avocats de France, 34 rue Saint Lazare, 75009 Paris,  
01 42 82 01 26, saforg@orange.fr, <https://lesaf.org/nos-formations/>

## Inscriptions

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 26 septembre 2023 :  
<https://lesaf.org/evenement/colloque-de-droit-des-etrangers/>

*Jauge en présentiel limitée à 85 places*

### Tarifs :

- Avocat.e adhérent.e SAF : 80€ TTC
- Avocat.e non adhérent.e SAF : 130€ TTC
- Autre public ( magistrat.e.s, juristes ... ) : 130€ TTC
- Élève-avocat.e, étudiant.e : gratuit dans la limite des places disponibles
- Avocat.e du barreau de Rouen : gratuit dans la limite des places disponibles
- Participera au déjeuner : 20€ (s'inscrire impérativement au plus tard le 22 septembre 2023)

## Formation continue

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018.

**SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75** – Durée de la formation : 7 heures

**ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIF-PL.**

### Participation en présence :

Pour valider la formation, il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

### Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation, il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.